

Principales responsabilités des équipes de travail du GRC4-AOC

1. Agir en tant que point focal du GRC4-AOC pour les demandes dans un domaine thématique spécifique
2. Fournir un appui aux ministères et institutions de l'éducation nationale, aux groupes locaux de l'éducation et aux principaux partenaires nationaux et régionaux dans les domaines d'expertise
3. Développer, mettre en œuvre, suivre les progrès et élaborer les rapports sur le plan de travail convenu
4. Mener et/ou organiser des activités de recherche, de partage du savoir et de renforcement des capacités dans le domaine thématique concerné
5. Fournir un appui dans des domaines stratégiques et thématiques aux partenaires nationaux et régionaux par le biais de mécanismes flexibles
6. Rendre compte et disséminer des informations pertinentes sur les changements de politique, les résultats récents, etc. pour maintenir les membres du GRC4-AOC à jour
7. Signaler les questions émergentes d'importance pour le reste du GRC4-AOC
8. Consulter les principaux partenaires régionaux afin d'obtenir des conseils sur les domaines pour lesquels plus de soutien conjoint du GRC4-AOC est nécessaire.

Termes de référence du GRC4-AOC, version mars 2019